

INFORMATION RELATIVE À LA PARTICIPATION À UNE RÉUNION D'INFORMATION SYNDICALE

**À TRANSMETTRE À L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE CIRCONSCRIPTION
AU MOINS 48 HEURES AVANT LA DATE DE LA RÉUNION**

Date :

M / Mme :

À M / Mme l'IEN

Circonscription de :

Madame l'inspectrice,
Monsieur l'inspecteur,

Conformément à l'arrêté du 16 janvier 1985, portant application aux personnels relevant du Ministère de l'Education Nationale de l'article 5 du Décret n°82 – 447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNALC, lede.....à....., en visioconférence.

J'envisage de déduire ce temps légal d'information syndicale :

- Des 18 heures d'animations pédagogiques en circonscription.
- Des 24 heures de concertation.
- De la journée de solidarité.

Je vous prie de bien vouloir agréer Madame l'Inspectrice / Monsieur l'Inspecteur, l'expression de mes respectueuses salutations.

(signature)